

Contact

Le lundi : 14h - 17h

Du Mardi au Jeudi :

09h - 12h45 / 13h45 - 17h

Le vendredi : 09h - 12h30

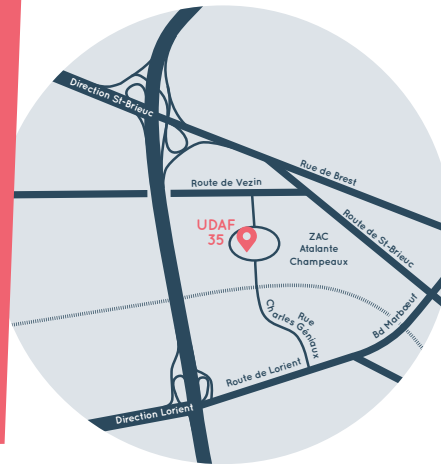
Les Savoirs Solidaires - UDAF 35

Tél : 02 23 48 25 55 (standard)

Mail : illettrisme@udaf35.unaf.fr

Site internet : www.udaf35.fr

Plans d'accès :



📍 Rennes :

Maison de la Famille
Rue Maurice Le Lannou
(dans les locaux
de la Maison
de L'Agriculture)

CS 14226
35042 RENNES Cedex



📍 Saint-Malo :

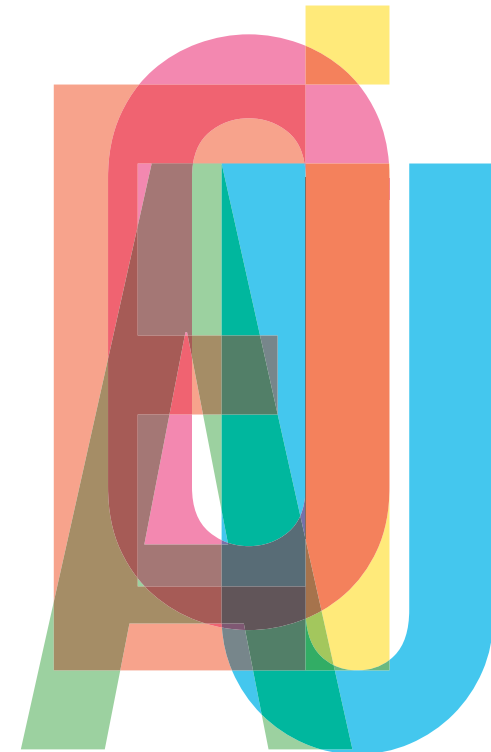
8b, avenue Moka
35400 SAINT-MALO

Partenaires :



Les Savoirs Solidaires

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



Les Savoirs Solidaires • Lutte contre l'illettrisme

Nos missions



Accompagner les apprenants dans des ateliers individuels animés par des formateurs bénévoles



Former et animer l'équipe des bénévoles



Conseiller et accompagner les acteurs qui souhaitent s'outiller dans leur démarche de lutte contre l'illettrisme



Sensibiliser à la problématique de l'illettrisme, ses causes, ses conséquences



Nos objectifs

Accompagner toute personne majeure ayant été scolarisée en langue française mais qui n'est pas autonome avec la lecture, l'écriture, le calcul.

Notre démarche vise à faciliter l'insertion sociale et/ou professionnelle, encourager l'autonomie des personnes dans les situations simples de la vie courante en confortant les apprentissages de base et favoriser l'accès à la citoyenneté.



Notre équipe

- Un coordinateur et une secrétaire
- Une équipe de volontaires en service civique
- Une équipe de bénévoles formés et accompagnés par le service



Nos actions

- Ateliers individuels de réapprentissage
- Ateliers collectifs thématiques, pour apprendre autrement
- Actions culturelles et citoyennes
- Formation des bénévoles
- Conseil et formation aux organisations

Informations diverses

Les Savoirs solidaires sont présents sur tout le département d'Ille-et-Vilaine

Les ateliers se déroulent dans un lieu neutre, au plus près du domicile du bénéficiaire (salle communale, bibliothèque, Maison de Quartier...)

Le contenu des ateliers est adapté aux réalités, aux besoins et aux acquis du bénéficiaire.